

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6420>



« Notre école, faisons-la ensemble » : la nouvelle marotte du pouvoir en place.

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Actualités -



Publication date: mardi 18 octobre 2022

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Les personnels ont été destinataires ce mardi 11 octobre, via la messagerie professionnelle, d'un courrier du Recteur annonçant le lancement de la concertation « "Notre école, faisons-la ensemble" ».

Ce courriel fait suite à l'intervention du président de la République qui, dans sa conférence de presse de rentrée, a lancé la généralisation de l'expérimentation marseillaise avec la mise en place de "grands débats" afin de mener « "une politique au plus près des territoires" ». Donc après le Grenelle l'année dernière, place cette année au « grand débat » dans les écoles. Le SNES 58 avec sa fédération la FSU 58 et les autres organisations syndicales ont été invitées vendredi 14 octobre par la directrice académique (DASEN) à un temps de présentation de ce dispositif. Nous avons ainsi pu questionner et porter nos interrogations.

Trois phases sont mises en œuvre dans cette démarche :

1. mettre en place une concertation qui associe personnels, familles, élèves et partenaires qui le souhaitent. Cette phase peut être à l'initiative des partenaires de l'école (et notamment des collectivités territoriales).
2. élaborer un projet pédagogique à l'appui du projet d'établissement.
3. solliciter un financement auprès d'un jury académique.

La DASEN a expliqué que le projet pédagogique doit être « "innovant" » pour pouvoir prétendre à un soutien financier du fond d'innovation pédagogique qui sera doté de 150 millions d'euros en 2023 (500 millions d'euros sur le quinquennat). Elle a rappelé les trois dimensions questionnées par la démarche : la réussite de tous les élèves, la réduction des inégalités, et le bien-être.

Elle a précisé que l'Éducation restait Nationale et que le code de l'Éducation n'était pas remis en cause.

La question du volontariat" :

La mise en place de ces débats ne pourra se faire que sur la base du volontariat. La FSU a questionné la réalité du mot « "volontariat" », la DASEN a bien annoncé qu'il n'y aurait pas de pression sur les équipes.

Le SNES-FSU 58 reste dubitatif sur la question du volontariat qui ne semble pas être individuellement possible dès lors qu'un temps sera banalisé dans l'établissement (le guide national estampillé par notre ministère et le conseil national de la refondation prévoit en effet la possibilité de banaliser jusqu'à deux journées).

La DASEN précise que les équipes peuvent entrer dans le dispositif quand elles le souhaitent « "sur les 5 ans à venir" » et que ces dernières pourront également à tout moment se retirer de la démarche.

La FSU 58 a affirmé qu'il n'y a pas besoin de « "grands débats" » pour comprendre que la réussite des élèves passera par le réinvestissement dans l'école avec le redéploiement des RASED, la formation, l'accompagnement des équipes. Quant à la question de la réduction des inégalités, à la FSU nous estimons que, sous couvert de discussions entre tous les acteurs (collectivités, parents, société civile et enseignant-es), c'est une école à plusieurs vitesses qui se dessine : des moyens seront donnés selon les projets écrits retenus et non en fonction de la réalité objective des écoles et des besoins des élèves.

Une concertation élargie" ?

Ces « "Grands Débats" » auront lieu sur « "un territoire de proximité" ». Comment le définir ? La DASEN dit que les chefs d'établissement auront à définir le périmètre de ce territoire : l'école, le secteur collège, l'EPCI, ...

Puis se posera la question des partenaires" : qui sont-ils ? Ainsi l'ensemble des partenaires donneront leur analyse. Pour la FSU, si l'école n'appartient pas qu'aux personnels enseignants, la question pédagogique ne relève que de leur seule expertise. L'ingérence pédagogique de la collectivité, des parents ou encore de la société civile est donc

inquiétante pour l'école et la profession.

Quel avenir à donner au projet d'établissement et à l'évaluation des établissements ?

La FSU a questionné sur l'avenir des projets d'école et d'établissement devant ce nouveau dispositif. Selon la Direction académique, « "le projet d'école triennal n'existera plus, ça sera sur un quinquennat, il sera à réadapter à chaque évaluation" » d'établissement. La nouveauté avec l'élaboration d'un projet d'établissement, serait le fait d'y associer des partenaires...

La FSU a fait remarquer que les projets d'école ou d'établissement associent déjà des partenaires tels que les associations sportives ou culturelles, les centres sociaux, les médiathèques, bibliothèques, ...

En apparence, rien ne semble donc changer. En réalité, si : les enseignants ne seront plus maîtres de l'écriture du projet.

Concernant les critères d'évaluation du caractère innovant pour bénéficier du soutien financier du fonds d'innovation pédagogique, nous n'avons pas eu de réponse précise, ce qui fait craindre à la FSU une opacité dans les attributions de crédit.

En fin de réunion, le SNES-FSU a expliqué que cette concertation risque ne pas amener un grand enthousiasme chez les personnels. Ceux-ci sont épuisés sur le terrain par des contraintes et conditions d'enseignement qui entravent l'exercice de leur métier : injonctions contradictoires, classes surchargées, réformes contraires à l'intérêt des élèves. Par ailleurs, cette démarche ne sera pas de nature à effacer les 5 années de mépris qui ont précédées. Entendre la parole des enseignants sur la périphérie de l'école, n'effacera pas le fait que sur le cœur de l'école les enseignants ne sont pas entendus comme sur la réforme du lycée ou la réforme du bac pour ne citer que les deux dernières réformes délétères mises en place dans le second degré. Si ces grandes questions ne doivent pas effectivement se traiter au niveau local, l'avis des enseignants doit aussi être entendu. Il peut en effet paraître paradoxal de faire un débat en mettant au cœur le bien être alors que l'on laisse en place une organisation génératrice de mal être tant pour les élèves que pour les enseignants (par ex : la position des épreuves de spécialité en milieu d'année).

Les exemples précédents de « "grands débats" » lors de ces cinq dernières années doivent aussi nous inviter à la plus grande prudence : à chaque fois, l'exécutif prétend vouloir entendre les acteurs, mais à la fin, il ne retient que les propositions qui soutiennent son idéologie de casse des services publics, et écartent les autres.

En conclusion, pour la FSU, cette "école du futur" est inquiétante parce qu'elle porte en elle la mise en concurrence entre les écoles, loin du nécessaire financement équitable et transparent.

La vision du système éducatif de la FSU est radicalement différent : elle revendique un service public d'éducation avec une attribution équitable et transparente des moyens nécessaires à la réussite de tous les élèves, dans tous les territoires et construit en tenant compte de l'expertise des personnels.

Dans un tel contexte, le SNES-FSU58 appelle les personnels du second degré à la plus grande vigilance quant à cette nouvelle marotte car elle comporte le risque de voir localement la charge de travail ou les contraintes s'accroître sur les personnels par le biais des projets d'établissement. De plus, le cadre national qui protège l'exercice de nos métiers risque de se trouver amoindri par le recours à des expérimentations locales.